

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021 à 13H

Date de la convocation : 27 octobre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 novembre 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrice BION, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Frédéric CHONIER à Jean-François DELAIRE

Membres du Bureau excusés : Rachel BOURNIER, Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
DU PAYS DE COURPIÈRE
DEMANDE DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-08 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n° 2 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°2 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de la part d'un propriétaire.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Sophie COADIC	Aubusson d'Auvergne	26 536,95 €	10 % (autonomie)	1 705,00 €
TOTAL		26 536,95 €	/	1 705,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **1 705,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 19

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

